



P 2258	ID 5656
--------	---------

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 1^{er} avril 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2258 – Retour de la TVA Carburant à 3%

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 24 mars 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

La Commission des Pétitions constate que la TVA sur les carburants n'a pas été de 3 %, ce qui implique qu'on ne peut invoquer un « retour » à un tel niveau de taxation. Par ailleurs, la demande de pétition publique 2258 est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2267, avisée favorablement par la commission du fait du caractère plus général des revendications y contenues.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés